

## **Conseil permanent de la jeunesse**

**Faire avancer l'école :**

**Vers où? Pour qui?**

**Avis concernant le document  
«Faire avancer l'école»  
soumis à la consultation par la ministre de l'Éducation  
et de l'Enseignement supérieur**

**Cet avis a été adopté par le Conseil permanent de la jeunesse, le 9 décembre 1993 et transmis au ministre responsable de la jeunesse, le Premier ministre du Québec, conformément à l'article 26.1 de la Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse.**

## ANNEXE 1

### Composition du Conseil permanent de la jeunesse 1992-1993

#### Membres

Betts, Michael  
Entrepreneur en biologie et  
en environnement  
Drummondville

Péloquin, Suzanne  
Intervenante  
en milieu scolaire  
Québec

Bir, Anupa  
Étudiante en administration  
de la santé  
Montréal

Perreault, Alain  
Président  
Québec

Boucher, Guylaine  
Étudiante en communications  
Saint-Cyrille-de-l'Islet

Perron, Patrice  
Consultant en communication  
Montréal

Chevalier, Diane  
Psychologue auprès des adolescents  
Saint-Édouard-de-Fabre

Pilote, Marcia  
Comédienne et enseignante  
Boucherville

Duval, Charles  
Agriculteur  
Saint-Roch-de-L'Achigan

Simard, Hélène  
Vice-présidente  
Charlesbourg

Fleury, Serge  
Vice-président  
Plessisville

Vollant, Gloria  
Rechercheuse  
autochtone  
Québec

Gagnon, Hélène  
Étudiante au Barreau  
Montréal

Grégoire, Marie  
Consultante en communication  
Le Gardeur

Siège vacant

#### Secrétaire générale

Hélène Dufour

## Table des matières

Introduction.....	5
1. Rappel des principales préoccupations des jeunes à l'égard de l'école secondaire.....	7
2. Les propositions ministérielles.....	9
3. Les éléments importants suggérés par le <i>Comité sur les ajustements au curriculum</i> et n'apparaissant pas dans les propositions ministérielles.....	21
4. Les questions soumises à la consultation.....	25
Conclusion.....	32
Liste des recommandations.....	35
Annexe 1	
Liste des membres du Conseil permanent de la jeunesse.....	40

### Note

Seuf dans le cas où le genre est mentionné de façon explicite, le masculin utilisé dans le texte désigne indistinctement les deux sexes, sans discrimination à l'égard des hommes et des femmes.

## **Introduction**

Le présent avis constitue la réponse du Conseil permanent de la jeunesse aux propositions d'orientations et d'actions contenues dans le document *«Faire avancer l'école»* lancé par la ministre de l'Éducation le 1<sup>er</sup> novembre dernier.

Il s'inscrit dans la foulée des publications précédentes du Conseil permanent de la jeunesse en matière d'éducation. On se souviendra que le Conseil a publié successivement *«La clef de la formation professionnelle offerte en milieu scolaire»*, en décembre 1990, *«Raccrocher» l'école aux besoins des jeunes*, en mars 1992 et *«Une «cure de jeunesse» pour l'enseignement collégial»*, en novembre 1992. Le présent document souligne, encore une fois, toute l'importance que les membres du Conseil accordent aux questions relatives à l'éducation.

Compte tenu du temps limité dont le Conseil disposait pour réagir aux propositions de la ministre de l'Éducation, il a choisi de centrer ses propos sur l'école secondaire. Au cours des nombreuses consultations menées pour ses avis susmentionnés, le Conseil a constaté que les élèves en avaient long à dire sur cet ordre d'enseignement. C'est envers le secondaire que les critiques sont les plus nombreuses et les plus acerbes. Cependant, les élèves n'ont pas que des critiques à formuler. Ils ont également des suggestions concrètes à adresser aux dirigeants scolaires, afin que leur école devienne plus humaine, plus attrayante et, par conséquent, plus motivante.

Dans un premier temps, le Conseil rappelle dans cet avis les principaux messages des jeunes en ce qui a trait aux problèmes rencontrés au secondaire. Dans un deuxième temps, le Conseil analyse les huit propositions ministérielles présentées dans le document *«Faire avancer l'école»* et recommande certaines modifications ou certains ajouts. Enfin, le Conseil répond aux questions exploratoires soumises à la consultation par la ministre.

## **1. Rappel des principales préoccupations des jeunes à l'égard de l'école secondaire**

En 1992, le Conseil permanent de la jeunesse a consulté plusieurs groupes d'élèves relativement aux problèmes qu'ils vivaient au secondaire et aux correctifs qui devraient y être apportés<sup>1</sup>. Le Conseil a rencontré des jeunes qui avaient abandonné leurs études et d'autres qui les avaient complétées. Puisque le document ministériel traite des modifications à apporter à l'école secondaire, le Conseil estime important de rappeler brièvement les principaux messages que les jeunes ont livrés quant aux lacunes de cet ordre d'enseignement.

Premièrement, l'école secondaire est déshumanisée. La polyvalente est souvent décrite comme une «boîte à cours» où les élèves doivent courir d'une salle de classe à l'autre. Les jeunes n'ont pas le temps de connaître leurs professeurs et de parler avec eux. Beaucoup se sentent traités comme des numéros qui doivent passer par le même moulin à viande pour obtenir un «papier», c'est-à-dire un diplôme donnant accès à un monde meilleur, cégep ou marché du travail. Bien des élèves disent qu'à l'école, tout leur est imposé d'en haut, sans droit de regard: règlements, cours à suivre, moyens d'évaluation. On leur demande de s'asseoir et d'écouter sagement, à raison de sept heures par jour, en leur expliquant que «c'est important pour plus tard».

Autre élément important, l'accès à une gamme variée d'activités parascolaires fait cruellement défaut dans nombre d'écoles. Les compressions budgétaires que le gouvernement a imposées au réseau de l'éducation au cours des dix dernières années se sont traduites, dans de nombreuses écoles, par une diminution des activités et des services offerts aux élèves. Cette situation cadre mal avec le besoin des jeunes de trouver à l'école un milieu de vie plus humain et plus dynamique. En certains endroits, l'école revêt des allures d'usine de production à la chaîne qui s'éteint aussitôt que la cloche de 16 h sonne. Les élèves souhaitent une école plus vivante et plus chaleureuse, où les contacts entre jeunes et adultes soient empreints de respect mutuel et puissent se développer au-delà de la période de cours.

Deuxièmement, le contenu de certains cours est trop théorique ou «décroché de la réalité». La critique s'adresse particulièrement aux programmes de sciences physiques et de mathématiques et provient autant d'élèves forts dans ces matières que d'élèves qui, faute d'intérêt, ont abandonné leurs études. Ces élèves diront par exemple qu'au secondaire, les cours de sciences se limitaient à un «apprentissage par coeur de formules» et que leurs cours de mathématiques ne contenaient que des notions abstraites souvent oubliées au lendemain des examens.

---

<sup>1</sup> Voir à ce sujet les avis «Raccrocher» l'école aux besoins des jeunes, publié en mars 1992, ainsi que Une «cure de jeunesse» pour l'enseignement collégial, publié en novembre 1992.

Tous ces jeunes souhaitent qu'on rattache davantage le contenu de ces matières à des réalités concrètes, à des exemples utiles pour la compréhension de la société qui les entoure. C'est non seulement la pédagogie qui est en cause ici, mais la matière même des programmes de sciences et de mathématiques.

Troisièmement, l'aide est déficiente en matière d'information et d'orientation scolaire et professionnelle. La plupart des jeunes du secondaire connaissent peu le monde de l'éducation supérieure et encore moins la réalité de l'exercice des différents métiers et des diverses professions. L'information scolaire et professionnelle disponible dans les écoles est souvent incomplète ou désuète. Le nombre de conseillers en orientation demeure faible, soit environ un pour 875 élèves<sup>2</sup>, ce qui en dit long sur les possibilités pour l'élève d'obtenir un service personnalisé. Les listes d'attentes sont longues, ce qui rebute bien des jeunes. Rappelons que dans l'enquête<sup>3</sup> que le Conseil a menée en 1992 auprès de 1 500 collégiens, 59,4 % des jeunes ont déclaré qu'à la fin du secondaire ils n'avaient pas d'idée précise de leur choix de carrière. Ce taux atteignait 68,6 % chez les collégiens qui avaient abandonné leurs études. La même enquête a révélé que 77,8 % des collégiens jugeaient que les services d'orientation offerts au secondaire les avaient peu ou pas du tout éclairés sur leur choix de carrière. Ces données sont inquiétantes lorsqu'on sait jusqu'à quel point une orientation claire peut soutenir l'intérêt et la motivation d'un jeune pour ses études. C'est un facteur important de la réussite éducative.

Quatrièmement, l'hégémonie des sciences de la nature et des mathématiques démotive bien des élèves. La valorisation quasi-exclusive de ces matières au deuxième cycle et l'importance qui leur est accordée dans les préalables exigés par les collèges ont pour effet de dévaloriser et de démotiver les élèves dont les goûts et les aptitudes se situent dans d'autres domaines, comme les sciences humaines, les arts ou les lettres. Les jeunes souhaitent donc qu'on applique à ces domaines la même valorisation que celle qui prévaut pour les sciences physiques et les mathématiques.

---

<sup>2</sup> CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, L'orientation scolaire et professionnelle: par delà les influences, un cheminement personnel, rapport annuel 1988-1989 sur l'état et les besoins de l'éducation, Les Publications du Québec, novembre 1989, p. 95.

<sup>3</sup> Une «cure de jeunesse»..., p. 36.

## 2. Les propositions ministérielles

### 2.1 «Le renforcement de l'enseignement du français, langue maternelle, en mettant davantage l'accent sur le français écrit et sur les structures de la langue.»

Le Conseil appuie le renforcement de l'enseignement de la langue maternelle. Les jeunes reconnaissent eux-mêmes qu'à la fin du secondaire, leur degré de maîtrise du français, langue écrite, est insuffisant. Cependant, on peut s'interroger sur la portée réelle des actions qui sont proposées dans le document ministériel. Il est pertinent de mettre l'accent sur le français écrit. Cependant, comme le ministère le reconnaît lui-même, plusieurs écoles dépassent le temps déjà alloué pour ces enseignements et cela ne suffit pas encore. Le Conseil est d'avis qu'il faut tenter d'utiliser encore plus efficacement le temps d'enseignement disponible, à l'aide d'une pédagogie mieux adaptée, ainsi qu'en pratiquant une correction formative du français dans toutes les matières. Ce genre d'intégration partielle des matières constitue, selon le Conseil, un moyen supplémentaire d'améliorer l'apprentissage du français, langue écrite. Le Conseil insiste sur le caractère formatif et non-coercitif que doit revêtir une telle formule. Les élèves doivent pouvoir apprendre en corrigeant leurs fautes dans les matières autres que le français, mais sans qu'ils ne subissent de pertes de points.

#### Recommandation 1

**Le Conseil recommande à la ministre de l'Éducation et aux commissions scolaires de promouvoir la correction formative du français écrit dans toutes les matières enseignées au secondaire.**

Par ailleurs, on propose de mettre les élèves en contact régulier avec des oeuvres d'auteurs reconnus, des «*oeuvres de qualité adaptées à leur intérêt et à leurs capacités*» (p. 14). Le Conseil croit qu'il importe qu'on donne un choix d'auteurs et d'oeuvres aux élèves si on veut susciter l'intérêt qui favorisera une réelle intégration des connaissances. On n'obtiendra pas les résultats escomptés si on impose aux élèves un auteur ou une oeuvre qui ne les intéresse pas.

Concernant l'intention de mettre à la disposition des enseignants une épreuve diagnostique d'écriture, au début de la 5<sup>e</sup> année du primaire et de

la 4<sup>e</sup> secondaire, le Conseil est d'avis qu'un tel exercice pourrait être utile dans la mesure où l'élève qui démontre des faiblesses pourrait bénéficier d'un enseignement correctif par la suite. D'ailleurs, un cours de français correctif pourrait faire partie des cours à option. Les élèves qui ont des faiblesses lors de l'épreuve diagnostique pourraient être invités à suivre ce cours.

#### **Recommandation 2**

**Le Conseil recommande à la ministre de l'Éducation de veiller à ce qu'un cours de français correctif soit offert, sur une base volontaire, à tous les élèves qui obtiendront une note faible à l'épreuve diagnostique d'écriture.**

#### **2.2 «Renforcer l'apprentissage de la langue seconde.»**

Les jeunes reconnaissent l'importance de maîtriser une deuxième langue dans le monde d'aujourd'hui. Le programme actuellement offert au secondaire comporte une certaine base de connaissances qui demeure cependant insuffisante pour procurer à l'élève une compétence fonctionnelle en langue anglaise.

Selon le document ministériel (p.17), les programmes d'enseignement de l'anglais, langue seconde feront l'objet de documents d'orientation qui paraîtront bientôt. Toujours selon le document, le but visé est que le programme de base permette à l'ensemble des élèves d'atteindre, à la fin du secondaire, une compétence linguistique en langue seconde les rendant aptes à se débrouiller dans la vie courante. Le Conseil croit qu'un tel but est ambitieux, en particulier pour les élèves ayant peu de contacts avec le milieu anglophone. Il aura une chance d'être atteint dans la mesure où tous les élèves pourront bénéficier des stages d'immersion et des échanges interlinguistiques. L'idée d'offrir 500 heures en immersion constitue, selon le Conseil, un bon départ, mais ce sera insuffisant pour donner à l'élève qui progresse lentement un réel degré de compétence fonctionnelle en langue seconde, qui lui permette de se débrouiller dans la vie courante.

Par ailleurs, le Conseil estime que le gouvernement a le devoir de veiller à ce que les modalités de mise en place des stages d'immersion en anglais ne viennent pas compromettre les efforts de francisation qui sont déployés depuis plusieurs années à l'égard des nouveaux arrivants.



---

### Recommandation 3

Le Conseil recommande à la ministre de l'Éducation de favoriser les échanges interlinguistiques et de permettre les stages d'immersion en anglais, langue seconde en prenant soin d'établir des règles d'accès à ces stages, de sorte que les efforts de francisation des nouveaux arrivants ne soient pas entravés.

---

#### 2.3 «Accentuer, tout au long du primaire et du secondaire, la visée d'une formation générale de bon niveau.»

D'entrée de jeu, cette proposition ministérielle se justifie par la nécessité de «performer» comme société. En effet, le document ministériel stipule que :

*«...donner à tous et à toutes une formation générale de qualité constitue aujourd'hui une priorité essentielle, sans laquelle aucune société ne peut espérer maintenir ou atteindre un niveau de performance correspondant aux exigences de la société du savoir dans laquelle nous sommes déjà entrés» (p. 18).*

Ainsi donc, la priorité d'offrir aux jeunes une formation générale de bonne qualité serait justifiée par ce besoin de «performer» de notre société. La performance implique de fait une situation de compétition et cette dernière produit, par définition, très peu de gagnants et une foule de perdants. Est-ce sur une telle base que la mission du système d'éducation devrait s'ériger?

Le Conseil trouve inquiétant et déplorable que la visée de l'éducation des jeunes soit présentée dans une telle perspective. La performance n'a rien à voir avec la pertinence fondamentale de fournir aux personnes qui forment une société une éducation de qualité.

Par ailleurs, c'est sous la même proposition du document ministériel qu'apparaît la fameuse question du «profil de sortie». *«Que devraient savoir les jeunes à la fin du secondaire? Que devraient-ils savoir faire et savoir être?» (p. 19).* Le Conseil trouve très décevant que cette question fondamentale surgisse tout à coup, comme sortie d'une boîte à surprise, au beau milieu de propositions traitant de thèmes et de mesures beaucoup plus spécifiques ou particulières.

Pourtant, il est mentionné que :

*«Le profil de sortie devrait inspirer l'organisation scolaire et ses composantes: cours, programmes, intégration des matières et des apprentissages, évaluation, grille horaire et même la convention collective.» (p.20)*

Ainsi, on reconnaît indirectement que l'on entend procéder immédiatement à des ajustements au curriculum, avant même d'avoir répondu aux questions fondamentales et préalables. N'appelle t-on pas cela mettre la charrue avant les boeufs?

Par surcroît, le document ministériel renvoie à un comité de «sages» et à des associations professionnelles la tâche d'élaborer ce «profil de sortie». On envisage donc réserver ce travail primordial à un comité de gens choisis ainsi qu'à des personnes évidemment intéressées à ce que les matières reliées à leur profession apparaissent au curriculum du secondaire. Le Conseil estime important qu'un tel exercice fasse plutôt l'objet d'une consultation élargie et d'un débat démocratique.

#### **Recommandation 4**

**Le Conseil recommande à la ministre de l'Éducation :**

**A) de tenir, dans les plus brefs délais, une vaste consultation auprès de la population concernant les objectifs et les contenus de l'enseignement obligatoire de façon à déboucher sur l'élaboration d'un «profil de sortie» des études secondaires;**

**B) de s'assurer que des groupes d'élèves du secondaire, de jeunes diplômés de la formation professionnelle et de collégiens participent à la consultation sur le «profil de sortie» pour y faire connaître leurs opinions et leurs suggestions.**

#### **2.4 «Répartir les cinq années du secondaire sur un premier cycle de trois ans et un second cycle de deux ans.»**

Le Conseil est favorable à ce qu'on instaure un premier cycle de trois ans, dont le contenu sera homogène et centré sur la formation générale de base. Le Conseil est également d'accord pour que la visée du second cycle consiste à poursuivre la formation générale de l'élève, tout en mettant un

accent particulier sur l'orientation scolaire et professionnelle de ce dernier. Rappelons que, lors d'une consultation menée par le Conseil auprès de 1500 collégiens<sup>4</sup>, près de 60 % des répondants ont déclaré qu'à la fin du secondaire ils n'avaient pas d'idée précise de leur choix de carrière. Au second cycle, les jeunes ont grand besoin d'être renseignés, conseillés et ils ont envie d'explorer avant de fixer leur choix sur un cheminement scolaire et professionnel. Par conséquent, il importe de rendre accessible à tous les élèves une information scolaire et professionnelle complète et bien adaptée à leurs besoins. L'information doit notamment être facile à utiliser et mise à jour régulièrement. Les jeunes ont également besoin de conseillers qualifiés et en nombre suffisant pour offrir un service individualisé.

#### **Recommandation 5**

**Le Conseil recommande à la ministre de l'Éducation :**

**A) d'augmenter les ressources professionnelles en matière d'information et d'orientation scolaire et professionnelle dans les écoles secondaires;**

**B) de donner une meilleure formation aux enseignants qui offrent le cours d'éducation au choix de carrière.**

#### **2.5 «Marquer les traits caractéristiques du premier cycle du secondaire.»**

Le document ministériel arrive à la constatation suivante :

*«Il est donc important, pour tous les élèves qui arrivent au terme de ce premier cycle de trois ans, qu'une évaluation rigoureuse soit faite de leur formation de base. Avant que les jeunes passent au second cycle, c'est l'occasion de faire le point avec eux, afin de les éclairer sur leur cheminement et, éventuellement, d'ajuster le tir si leur degré de maîtrise laisse à désirer, notamment la maîtrise de la langue maternelle, de la langue seconde et des mathématiques. Au besoin, on prévoira des modes de rattrapage ou de mise à niveau appropriés.»*

<sup>4</sup> Une «cure de jeunesse»..., p. 66.

Voilà, selon le Conseil, tout un contrat d'évaluation et de suivi individualisé auprès des élèves. Ce sont des tâches fort pertinentes et intéressantes. Mais, par qui donc seront-elles réalisées ? Et où les personnes-ressources trouveront-elles le temps de les effectuer ? L'objectif est pertinent et ambitieux, mais les moyens avancés pour y donner suite concrètement paraissent insuffisants. En fait, l'unique action concrète qui accompagne cette proposition est de :

*«Procéder, au premier cycle du secondaire, à la formation de groupes d'élèves stables sous la responsabilité principale d'un «titulaire» ou d'un «tuteur».» (p. 22)*

Les groupes stables, le tutorat et le titulariat sont des mesures déjà inscrites au Plan d'action sur la réussite éducative<sup>5</sup> adopté en 1992. Donc, le document ministériel n'apporte rien de neuf de ce côté. En outre, ce ne sont pas les tuteurs d'élèves, ni les éventuels titulaires de classe qui, compte tenu de la charge d'enseignement qu'ils devront assumer, réussiront à effectuer toutes les tâches citées plus haut. Selon le Conseil, les intentions sont nobles, mais les moyens ne sont pas à la hauteur.

Par ailleurs, le Conseil estime important que le tutorat puisse également être accessible au second cycle du secondaire. Au premier cycle, le tutorat par des pairs plus âgés pourrait également être mis de l'avant, à condition que les jeunes qui décident de s'impliquer reçoivent un minimum de formation et que les écoles reconnaissent, par une mention sur leur bulletin, le travail d'entraide qu'ils accomplissent. D'ailleurs, le Conseil précise ce dernier élément à la section 3.2 du présent document.

En ce qui concerne le titulariat, auquel le Conseil souscrit entièrement, ce n'est pas demain que l'ensemble des jeunes pourront en profiter. On n'a qu'à songer au travail de formation des enseignants que cela nécessite. Pour que le titulariat soit efficace, il doit se faire par des enseignants qui ont le goût de le faire et qui possèdent la solide formation que nécessite l'enseignement de plusieurs matières. Il s'agit donc d'une mesure intéressante, mais dont l'ensemble des jeunes ne pourra bénéficier avant plusieurs années, à condition bien entendu que les écoles acceptent de l'implanter.

---

<sup>5</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Chacun ses devoirs, Plan d'action sur la réussite éducative*, Québec, MEQ, p. 7-8.

### Recommandation 6

Le Conseil recommande à la ministre de l'Éducation de poursuivre, en accord avec le Plan sur la réussite éducative, la promotion du tutorat et du titulariat dans les écoles secondaires, notamment en offrant une préparation adéquate aux enseignants et en encourageant ces derniers à l'exercice de ces types de responsabilités.

#### 2.6 «Accroître la diversification des cours en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire.»

Le document ministériel souligne l'importance d'offrir, au second cycle du secondaire, de véritables options d'exploration et d'expérimentation dans les divers domaines du savoir, dans le but d'enrichir et d'élargir la formation générale offerte aux jeunes et de les aider à fixer peu à peu leur orientation scolaire et professionnelle.

Le Conseil ne peut que soutenir cette intention puisqu'il a lui-même recommandé, au printemps de 1992, de stimuler l'intérêt, la motivation et la connaissance de soi de l'élève en offrant à ce dernier de véritables cours optionnels<sup>6</sup>. Du même souffle, le Conseil proposait d'accorder autant d'importance aux cours de sciences humaines, d'art et de technologie qu'aux cours de mathématique et de sciences de la nature.

Afin d'accroître la diversification des cours, le document ministériel propose trois actions: premièrement, de proposer un regroupement des matières à option par grands «champs» du savoir, deuxièmement, de poursuivre le travail d'élagage des cours préalables du collégial et, troisièmement, de varier les approches pédagogiques à l'intérieur du cadre de la formation générale offerte aux jeunes de 4<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> secondaire.

Le Conseil souscrit aux trois propositions d'actions énoncées. Toutefois, pour que les six «champs» de cours optionnels définis puissent réellement être offerts aux jeunes, le Conseil estime que deux conditions devront impérativement être réunies. La première est que soit complété l'élagage des préalables du collégial. La seconde condition est de faire un peu plus de place aux options, particulièrement en 4<sup>e</sup> secondaire. Comme il est mentionné dans le document, le nombre d'unités disponibles actuellement pour les options demeure très limité, en particulier en 4<sup>e</sup> secondaire. Si

<sup>6</sup> «Raccrocher» l'école..., p. 31.

on veut vraiment permettre aux élèves de poursuivre leur formation générale et d'explorer davantage, on doit réduire le nombre d'unités accordées à certaines matières. Puisqu'on reconnaît «l'urgence de mettre l'accent sur d'autres branches du savoir que les sciences et les mathématiques» (p. 24), on pourrait ramener de 6 à 4 unités le temps accordé à ces deux matières en 4<sup>e</sup> secondaire et ainsi dégager un peu plus d'espace pour les options. Le Conseil rappelle que ce n'est que récemment que, à la suite de pressions exercées par un certain lobby en faveur des sciences et des mathématiques, le ministère de l'Éducation a augmenté le temps accordé à ces deux matières de 4 à 6 unités, hypothéquant du même coup le choix de cours à option. D'ailleurs, l'hypothèse est lancée en page 33 du document ministériel. Le Conseil estime que le ministère devrait mettre cette mesure de l'avant.

#### Recommandations 7 et 8

Le Conseil recommande à la ministre de l'Éducation :

7) de dégager 4 unités supplémentaires pour des cours à option en 4<sup>e</sup> secondaire en ramenant le nombre d'unités en sciences physiques et en mathématiques de 6 à 4 dans chacune de ces matières;

8) de compléter l'élagage des cours préalables du collégial afin de permettre à l'élève d'effectuer une véritable exploration de ses goûts et de ses aptitudes à travers les cours à option de 4<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> secondaire.

#### 2.7 «Réviser les règles d'obtention du diplôme d'études secondaires.»

À la lumière des modifications proposées sous cette rubrique dans le document ministériel, la proposition ci-dessus aurait dû être formulée de la façon suivante: «Hausser les exigences de sanction du diplôme d'études secondaires». En fait, il ne s'agit pas d'une proposition, mais bien d'une décision déjà prise puisqu'on retrouve ces exigences à l'article 69 du régime pédagogique de 1990 et qu'on entend l'appliquer aux élèves qui sont actuellement en 2<sup>e</sup> secondaire. Le Conseil est en désaccord avec la ministre de l'Éducation concernant la nature et le caractère immédiat de ce relèvement des exigences, pour quatre raisons.

La première raison est que le fameux «profil de sortie» du secondaire n'a pas encore été élaboré. Par conséquent, les modifications proposées sont prématurées et devront, à court terme, être revues. La logique suggère de s'entendre d'abord sur le «profil de sortie» et, ensuite, d'effectuer les changements conséquents aux règles de sanction. Les jeunes ne doivent pas faire les frais de changements répétés aux règles de sanction.

La seconde raison est qu'aucune mesure d'aide immédiate et s'adressant à l'ensemble des élèves qui connaissent déjà des difficultés n'accompagne cette hausse des exigences. Les mesures d'aide comme le tutorat et le titulariat ne s'appliquent pas dans l'immédiat à toutes les écoles et dépendront de la volonté des commissions scolaires et des écoles de les mettre en application.

Le ministère déclare :

*«Ces exigences élèvent la barre par rapport aux règles présentement en vigueur. Elles ne vont toutefois pas au-delà du raisonnable. Les jeunes sont capables de répondre à des attentes élevées lorsqu'on leur en propose.»(p.26)*

Dans le présent contexte, le terme «propose» est fort mal choisi, puisque les nouvelles exigences sont bel et bien imposées. De plus, la philosophie qui sous-tend cette réflexion n'est pas sans rappeler celle qui a menée, en 1984, à la hausse de la note de passage de 50 % à 60 % au secondaire. Sans même prévoir des mesures d'aide supplémentaire, on a eu la naïveté, voire l'irresponsabilité, de croire que les jeunes déjà en difficulté allaient, sans doute par magie, faire face sans problème à cette hausse des exigences. Les conséquences n'ont pas tardé à se manifester par une augmentation spectaculaire du taux de décrochage et du nombre d'échecs scolaires au secondaire. Ainsi, l'auteur d'une étude publiée en 1989 par le ministère de l'Éducation<sup>7</sup> notait que l'incidence des échecs scolaires en 1<sup>re</sup> secondaire avait plus que doublé à la suite du relèvement de la note de passage. L'auteur concluait également<sup>8</sup> que la mesure avait entraîné un allongement de la durée de scolarité conduisant au diplôme pour 2 % des jeunes et une hausse de l'abandon des études pour 5 % d'entre-eux. Dès lors, comment pouvons-nous être d'accord avec un relèvement immédiat des exigences sans qu'une telle hausse ne s'accompagne de mesures importantes d'aide supplémentaire s'appliquant immédiatement à l'ensemble des élèves qui risquent déjà l'échec ou l'abandon ?

---

<sup>7</sup> Daniel Maisonneuve, «L'effet du changement de la note de passage au secondaire sur les cheminements scolaires», ministère de l'Éducation, avril 1989, p. 4.

<sup>8</sup> Ibid., page 7.

Les leçons du passé ne semblent pas profiter aux dirigeants de notre système d'éducation. On risque encore une fois de mener consciemment des milliers de jeunes sur le chemin de l'échec scolaire, de l'abandon et, en fin de compte, de l'exclusion. La ministre de l'Éducation entend hausser la barre des exigences en sachant que seuls les meilleurs élèves réussiront à la franchir. Tant pis pour les milliers de jeunes qui devront comprendre, à 16 ou 17 ans, qu'ils sont les perdants d'une société qui doit «performer».

Le Conseil n'est pas contre le relèvement des exigences de sanction en elles-mêmes, mais plutôt contre la timidité flagrante des mesures d'aide (tutorat et titulariat) qui l'accompagnent et le fait que l'application de ces mesures reposera sur la bonne volonté des milieux.

La troisième raison est que le Conseil rejette l'objectif ministériel visé par la hausse des exigences de sanction, lequel est de «*conférer plus de sens et plus de crédibilité au diplôme d'études secondaires*» (p. 26). Ici est tracée une relation directe entre la qualité de la formation de l'élève et le nombre de cours qu'il a réussi. Pour le Conseil, la validité de cette équation n'est ni vérifiée, ni même évidente. Tous les jeunes déplorent le par coeur et le bourrage de crâne auxquels ils doivent se soumettre pour passer certains cours et le vide qui en reste peu de temps après. Qu'en est-il de l'intégration réelle des savoirs atteinte par les cours déjà exigés? Les moyens actuels d'évaluation sont-ils valides et efficaces? Comment se fait-il qu'on vise une plus grande qualité et une meilleure crédibilité du diplôme alors qu'on ne remet même pas en cause la pratique de normaliser les notes des examens en regard de la validité et la crédibilité du diplôme?

La proposition ministérielle aurait au moins pu soulever ces questions pourtant fondamentales. Ce n'est pas le cas. On se contente plutôt d'exiger plus de cours pour l'obtention du diplôme.

La quatrième raison pour laquelle le Conseil n'est pas d'accord avec la proposition est l'obligation de réussir le cours de sciences physiques de 4<sup>e</sup> secondaire pour obtenir la sanction des études. Le Conseil se demande pourquoi il n'y aurait pas un choix possible entre un cours de sciences physiques, un cours de sciences humaines ou un cours d'initiation à la technologie, selon l'orientation, les goûts et les aptitudes de chaque élève.

Si, pour justifier cette nouvelle exigence, on invoque les besoins de formation générale de l'élève, mentionnons que les sciences physiques apparaissent déjà comme matière obligatoire au sein du bloc sciences et technologie du premier cycle du secondaire<sup>9</sup>. On y consacre 4 unités en 2<sup>e</sup> secondaire. Par conséquent, les jeunes reçoivent déjà des éléments de

---

<sup>9</sup> Voir Régime pédagogique de l'enseignement secondaire, article 35.



base de formation dans ce secteur. Pourquoi donc exiger, en plus, un cours de sciences physiques de 4<sup>e</sup> secondaire pour la sanction des études? Cela risque d'hypothéquer l'intérêt et la motivation des élèves dont les aptitudes, les goûts et l'orientation scolaire et professionnelle se situent dans d'autres domaines, par exemple, dans les sciences humaines, les arts ou les lettres?

Soulignons que le Rapport du *Comité sur les ajustements au curriculum*<sup>10</sup> constitué par le ministère de l'Éducation et formé des principaux acteurs de la scène éducative avait suggéré, en juin dernier, d'exiger les sciences physiques de 4<sup>e</sup> secondaire ou les mathématiques de 5<sup>e</sup> secondaire pour la sanction. La ministre a donc décidé de faire fi de cette recommandation et de relever un cran plus haut les exigences de sanction.

#### Recommandation 9

**Le Conseil recommande à la ministre de l'Éducation de ne pas hausser les exigences de sanction des études secondaires avant d'avoir :**

- élaboré le «profil de sortie»;
- mis en place des ressources supplémentaires d'aide pour les élèves en difficulté;
- questionné la pertinence et l'efficacité des pratiques actuelles d'évaluation pour la sanction.

Par ailleurs, le Conseil est d'accord avec la proposition ministérielle de revoir le contenu des programmes de mathématiques de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaires. Comme le cours de mathématiques de 5<sup>e</sup> secondaire devient obligatoire pour la sanction et que le diplôme d'études secondaires est terminal pour plus du tiers des jeunes, on doit s'assurer que le contenu touche à des notions concrètes et utiles à l'exercice des responsabilités de citoyen.

<sup>10</sup> «Les ajustements au curriculum», Rapport du comité sur les ajustements au curriculum présenté à la table nationale de mise en oeuvre du Plan d'action sur la réussite éducative, 17 juin 1993, p. 41.

---

**Recommandation 10**

Le Conseil recommande à la ministre de l'Éducation de revoir les objectifs et les contenus des cours obligatoires de mathématiques du second cycle du secondaire afin d'y intégrer certaines notions utiles à l'exercice des responsabilités de citoyen et de travailleur, ceci dans l'optique que le diplôme d'études secondaires est terminal pour le tiers des jeunes.

---

**2.8 «Promouvoir une gestion pédagogique qui mette en valeur les responsabilités professionnelles des enseignantes et des enseignants, ainsi que celles des directeurs et des directrices d'école.»**

La mesure vise, selon le document ministériel, à donner plus de souplesse et de latitude aux responsables locaux -- direction de l'école, personnel enseignant et professionnels non enseignants -- afin qu'ils puissent répondre adéquatement aux besoins particuliers de leurs élèves ou groupes d'élèves. On avance, notamment, l'intention de laisser les approches pédagogiques aux enseignants et de leur confier un plus grand rôle dans l'évaluation et dans les examens. Il s'agit, en quelque sorte, de reconnaître davantage les compétences des enseignants et de leur permettre d'ajuster leurs enseignements selon le profil et les besoins de leurs groupes d'élèves.

Le Conseil souscrit à cette proposition et espère qu'elle agira comme facteur de motivation supplémentaire pour les enseignants. Dans la même foulée, la proposition ministérielle comporte l'intention de «favoriser la diversification des tâches du personnel enseignant.» Ainsi, on tenterait d'inclure dans la tâche de certains enseignants l'expérimentation de nouvelles approches pédagogiques ou la production de matériel didactique ainsi que l'encadrement de nouveaux enseignants. Le Conseil est également d'accord avec ces aménagements puisqu'il les a lui-même recommandés<sup>11</sup> en mars 1992.

---

<sup>11</sup> «Raccrocher» l'école..., recommandations 7 et 8, p. 30.

### **3.0 Les éléments importants suggérés par le Comité sur les ajustements au curriculum et n'apparaissant pas dans les propositions ministérielles**

Ayant participé aux travaux de la Table nationale de mise en oeuvre du Plan d'action sur la réussite éducative, le Conseil a pris connaissance, en juin dernier, du Rapport du Comité sur les ajustements au curriculum<sup>12</sup>. Le Comité est à l'origine de plusieurs propositions qui se retrouvent dans le document «Faire avancer l'école». Cependant, le Conseil constate avec inquiétude que deux propositions fort intéressantes qui avaient été suggérées par le Comité sur les ajustements au curriculum ne se retrouvent pas dans le document ministériel. Le Conseil les présente donc ci-dessous, en espérant que la ministre de l'Éducation reconnaisse leur bien-fondé et les intègre aux modifications qui seront apportées à l'enseignement secondaire.

#### **3.1 Assouplir, pour la clientèle des 16-18 ans, certaines règles du régime pédagogique<sup>13</sup>**

On a parlé abondamment dans les médias des problèmes liés à la présence accrue de jeunes de 16 à 18 ans n'ayant pas complété leurs études secondaires et cherchant à obtenir leur diplôme en s'inscrivant à l'éducation des adultes. Ces jeunes représentent une clientèle ayant des caractéristiques, des contraintes et des besoins particuliers. La plupart n'ont que quelques cours à compléter pour obtenir leur diplôme et bon nombre d'entre eux détiennent un emploi à temps partiel afin de subvenir, en tout ou en partie, à leurs besoins. Par conséquent, on doit permettre à ces élèves de compléter leurs études à temps partiel, sans qu'ils soient obligés de fréquenter l'éducation des adultes.

Afin de favoriser l'obtention de leur diplôme tout en demeurant au secteur des jeunes, il y aurait lieu d'assouplir le temps de présence obligatoire (articles 31 et 33) ainsi que la répartition des matières (article 35) prescrits par le Régime pédagogique de l'enseignement secondaire.

Le Conseil estime important qu'on donne suite à cette mesure visant à favoriser la réussite scolaire de jeunes qui risquent d'abandonner leurs études. Le Conseil insiste sur l'importance de la dernière phrase de cette recommandation qui souligne la nécessité de voir à ce que l'exemption ne s'applique qu'aux élèves dont la situation est particulière et non à tous les élèves de 5<sup>e</sup> secondaire qui ont 16 ans et plus.

---

<sup>12</sup> «Les ajustements au curriculum»...

<sup>13</sup> ibid., fiche 15, p. 31-32.

## Recommandation 11

Le Conseil recommande à la ministre de l'Éducation de donner suite à la suggestion faite en juin 1993 par le Comité sur les ajustements au curriculum de la Table nationale de mise en oeuvre du Plan d'action sur la réussite éducative, à l'effet que :

*«des modifications soient apportées au Régime pédagogique de l'enseignement secondaire afin de permettre à la clientèle des 16-18 ans :*

- *qui ne sont plus assujettis à la fréquentation scolaire obligatoire;*
- *qui sont en droit de poursuivre leurs études au secteur des jeunes dans les écoles régies par le chapitre 3 et l'article 468 de la Loi sur l'instruction publique;*
- *qui, après évaluation de leurs apprentissages scolaires, démontrent la capacité de parvenir, avant la fin de la période d'admissibilité, à l'obtention du DES ou du DEP;*
- *qui viennent chercher des préalables à des études subséquentes, postsecondaires ou autres;*

*de poursuivre leurs études à temps partiel et donc de leur accorder une réduction de leur temps de présence obligatoire et d'être exemptés des cours de la grille-matières qui ne sont pas requis pour les préalables au DEP ou pour la sanction des études (DES). La commission scolaire et l'établissement d'enseignement privé devront établir eux-mêmes les modalités d'encadrement de leur clientèle des 16-18 ans au regard de l'exemption des cours afin d'éviter que la grande majorité des élèves de la 5<sup>e</sup> secondaire se prévalent de ce droit.»*

### 3.2 Reconnaître, sur le bulletin, l'implication active des élèves oeuvrant à dynamiser leur milieu de vie scolaire<sup>14</sup>

L'un des éléments relevés dès les premières pages du document ministériel est d'accorder «une attention accrue à la qualité de la vie scolaire» (p. 10). On souligne, à la même page, le problème de fond lié à la faible capacité de l'école de susciter l'intérêt des jeunes. D'ailleurs, le Plan d'action sur la réussite éducative a insisté sur l'importance de dynamiser la vie scolaire afin de favoriser la réussite des élèves. Le Plan propose quelques actions afin de concrétiser l'atteinte de cet objectif de rendre l'école plus agréable et motivante. À ce propos, le Conseil rappelle à la ministre de l'Éducation que le Plan d'action sur la réussite éducative adopté l'an dernier par le gouvernement prévoit que :

*«En ce qui a trait au calcul des unités requises pour l'obtention du diplôme d'études secondaires, le ministère de l'Éducation proposera de reconnaître des apprentissages effectués en dehors des cours de l'enseignement ordinaire, comme dans le cadre d'activités parascolaires ou d'engagements communautaires pouvant contribuer au développement de l'élève et l'aider à mieux s'épanouir<sup>15</sup>.»*

Or, le document ministériel reste muet sur cet aspect. Le Conseil estime important qu'on reconnaisse la contribution des élèves et les apprentissages qu'ils retirent de leur implication dans les activités parascolaires. On pense par exemple aux élèves qui fournissent de l'aide à leurs pairs, à ceux qui oeuvrent au sein du conseil d'élèves et à ceux qui organisent des activités sportives ou socioculturelles.

#### Recommandation 12

**Le Conseil recommande à la ministre de l'Éducation d'amender l'article 44, 18 du Régime pédagogique de l'enseignement secondaire afin que les commissions scolaires attestent, sur le bulletin, la participation significative des élèves qui s'impliquent dans la réalisation de projets ou d'activités de la vie étudiante (conseil étudiant, organisation d'activités culturelles ou sportives, etc.).**

<sup>14</sup> Ibid., fiche 22, p. 42.

<sup>15</sup> «Chacun ses devoirs»..., p. 15.

Le Conseil croit qu'on peut laisser le soin aux écoles, en fonction des modalités de contrôle et d'évaluation qui peuvent être appliquées, d'attribuer ou non des unités à de telles activités. Le plus important demeure de valoriser et de reconnaître leur valeur formative sur le bulletin de l'élève. Une telle reconnaissance officielle encouragerait les jeunes qui consacrent bénévolement de leur temps à rendre leur école plus vivante tout en enrichissant leur formation personnelle et sociale.

La pertinence de valoriser et de reconnaître la contribution des élèves à l'amélioration de la vie scolaire a d'ailleurs été reconnue par le Conseil supérieur de l'éducation en 1988 :

«L'école peut mettre en oeuvre un mécanisme capable d'enregistrer non seulement les acquis scolaires, mais aussi ce qu'on nomme les acquis d'expérience. La forme de reconnaissance, en ce qui concerne le parascolaire, pourrait évidemment varier d'un milieu scolaire à l'autre. Ainsi, si la nature de l'activité le permet, il sera possible, dans certains cas, avec une méthode d'évaluation adaptée, de reconnaître des acquis d'expérience; en d'autres cas, il ne sera possible que de décrire l'expérience à laquelle l'élève a participé et la durée de cette expérience. Les activités auxquelles le jeune s'est adonné et les acquis qu'il y aurait réalisés pourraient ainsi être ajoutés à son dossier scolaire ou inscrits dans un carnet spécialement conçu un peu à la manière du «portefolio»... Reconnaître les acquis, c'est mettre en valeur, à l'école même, les talents et les aptitudes des jeunes<sup>16</sup>.»

---

<sup>16</sup> Conseil supérieur de l'éducation, «Les activités scolaires à l'école secondaire : un atout pour l'éducation», Québec, juillet 1988, p. 34-35.

#### 4. Les questions soumises à la consultation

##### 4.1 *«La détermination des contenus prioritaires et le rééquilibrage de la grille-matières.»*

D'entrée de jeu, le Conseil souligne que la détermination des contenus prioritaires et le rééquilibrage de la grille-matière devraient s'effectuer à la suite de la consultation et de l'élaboration du «profil de sortie» dont il est question dans le document ministériel. Cela étant dit, le Conseil souligne que tout rééquilibrage de la grille-matière devra tenir compte d'un élément important aux yeux des jeunes. Il s'agit de laisser du temps dans la grille-horaire pour que les élèves puissent rencontrer leurs professeurs en dehors des heures de cours, recevoir de l'aide pour leurs devoirs ou des explications sur la matière vue ou, encore, pour s'impliquer davantage dans la vie scolaire.

Le premier aspect soulevé sous la présente rubrique remet en question le bien-fondé de maintenir obligatoires les cours d'économie familiale, de formation personnelle et sociale ainsi que le cours d'éducation au choix de carrière. Ceci apparaît quelque peu curieux aux yeux du Conseil, puisqu'il s'agit là d'éléments forts pertinents de formation générale, formation dont on réaffirme l'importance tout au long du document. En effet, la troisième proposition ministérielle consiste *«à accentuer, tout au long du primaire et du secondaire, la visée d'une formation générale de bon niveau»*(p. 18). Sous cette proposition, on mentionne que la formation générale :

*«...inclut enfin des éléments qui ont trait au savoir-être. Entendons ici ce qui a rapport à ce que l'on peut appeler l'«art de vivre», c'est-à-dire ce qui touche aux dimensions personnelle, sociale et éthique de la vie, ainsi qu'aux options spirituelles et religieuses»*.(p. 19)

Par conséquent, si on désire remettre ces éléments de formation générale en question, on devra le faire dans le cadre de la consultation et de l'élaboration du «profil de sortie». Pour l'instant, le Conseil est d'avis qu'on doit conserver ces éléments, d'autant plus qu'ils s'inscrivent bien dans la visée de formation générale de l'élève et qu'ils occupent très peu d'espace dans la grille-horaire, soit une unité par année d'étude pour chacune des trois matières concernées.

---

**Recommandation 13**

**Le Conseil recommande à la ministre de l'Éducation de maintenir obligatoires les cours d'économie familiale, de formation personnelle et sociale et d'éducation au choix de carrière.**

---

De plus, le Conseil estime qu'on doit améliorer la formation et l'information fournies aux enseignants qui offrent ces cours. Les jeunes critiquent souvent ces matières, non pas sur le plan de leur pertinence, mais plutôt en ce qui a trait à la façon dont elles sont enseignées, par des professeurs trop souvent mal préparés. Les critiques sont particulièrement nombreuses à l'égard du cours d'éducation au choix de carrière qui n'offrirait pas aux jeunes un réel éclairage sur leur cheminement scolaire et professionnel. Cet aspect est particulièrement important, puisqu'il peut avoir une influence sur la signification des études aux yeux de l'élève et, par conséquent, sur sa motivation à les poursuivre.

Quant à l'aspect de l'accroissement du temps disponible pour les cours à option en 4<sup>e</sup> secondaire, le Conseil réitère la septième recommandation du présent avis, à l'effet d'y consacrer plus d'espace au second cycle du secondaire. Le Conseil est donc favorable à ce qu'on ramène de 6 à 4 le nombre d'unités obligatoires en mathématiques et en sciences de la nature de façon à dégager 4 unités supplémentaires pour les cours à option.

#### 4.2 «L'accès à la formation professionnelle pour les jeunes.»

Il y a trois ans, le Conseil a remis au Premier ministre un avis traitant de la formation professionnelle des jeunes en milieu scolaire<sup>17</sup>. Dans ce document, le Conseil a formulé un diagnostic qui mettait en relief les principaux facteurs freinant l'accès des jeunes à la formation professionnelle. Le Conseil est heureux de constater que les questions contenues dans le document ministériel ouvrent la possibilité de donner suite à des recommandations que le Conseil a proposées en 1990.

D'abord, le Conseil note que, dans le document *«Faire avancer l'école»*, la question de l'accès à la formation professionnelle est traitée uniquement sous l'angle des préalables d'âge et de cours. Tout en explorant cet

---

<sup>17</sup> CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *La Clef de la formation professionnelle offerte en milieu scolaire*, juillet 1990.



aspect, on ne doit pas perdre de vue qu'il existe également un problème d'accès financier et un problème d'accès géographique. En ayant choisi de concentrer l'enseignement de certains programmes dans certaines villes, le coût d'accès a inévitablement grimpé de façon importante pour tous les jeunes qui vivent à l'extérieur de la ville où le programme est offert. Or, on n'a pas pour autant donné à ces jeunes l'accès à un véritable programme de prêts et bourses. Tout au plus, a-t-on prévu un programme d'aide au logement pour lequel les montants accordés se révèlent souvent insuffisants pour permettre un réel accès à des jeunes qui doivent déménager et faire face à tous les coûts que cela comporte.

Ensuite, le Conseil note que le document ministériel passe sous silence le problème d'accès lié au manque de places, en particulier dans les programmes les plus prometteurs en matière de perspectives d'emploi. D'un côté, on incite les jeunes à s'inscrire dans les programmes d'avenir mais, d'un autre, on n'investit pas suffisamment pour répondre à la demande, d'où l'apparition de listes d'attente qui découragent les jeunes de s'engager dans ces voies. Afin d'être conséquent avec ses efforts de valorisation de la formation professionnelle, le gouvernement doit permettre à tous les jeunes qui veulent s'y inscrire d'y trouver une place.

Enfin, il y a trois ans, le Conseil a recommandé de permettre aux jeunes de s'inscrire à des cours de formation professionnelle tout en complétant leur formation générale en vue d'obtenir leur diplôme d'études secondaires. Les orientations que la ministre de l'Éducation a fait connaître en octobre dernier concernant la formation professionnelle et technique<sup>18</sup> comprennent certaines voies d'actions qui vont dans le sens des recommandations du Conseil. Il est à souhaiter que ces intentions se traduisent le plus tôt possible par des gestes concrets.

Par ailleurs, les programmes de formation professionnelle deviennent plus attrayants pour les jeunes, lorsque l'école se préoccupe activement de créer des stages en milieu de travail et de placer ses jeunes finissants. À cet effet, le Conseil a déjà proposé de regrouper les responsables locaux de la création des stages en milieu de travail afin d'implanter des «Centrales locales pour l'emploi et la formation (CLEFs) qui permettraient de combler les lacunes observées en matière de stages en milieu de travail, de services d'information et d'orientation scolaire et professionnelle ainsi que de services de placement.

---

<sup>18</sup> Ministère de l'Éducation, «Investir dans la compétence», orientations et actions ministérielles en formation professionnelle et technique, Québec, octobre 1993, p. 16-18.

### Recommandations 14, 15 et 16

Afin d'améliorer l'accès à la formation professionnelle, le Conseil recommande à la ministre de l'Éducation :

14) de permettre aux élèves qui veulent s'orienter vers la formation professionnelle de s'inscrire à des cours de formation professionnelle dès la 4<sup>e</sup> secondaire, sans égard à leur âge, tout en complétant leur formation générale en vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires;

15) de bonifier le régime actuel d'aide à la pension destiné aux étudiants qui veulent amorcer ou compléter des études en formation professionnelle à l'extérieur de leur région;

16) de veiller à augmenter le nombre de places disponibles en formation professionnelle de façon à éliminer les listes d'attente.

Compte tenu du mandat obtenu récemment par la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre, on ne peut que souhaiter qu'il s'établisse un véritable partenariat entre cet organisme et le monde de l'éducation afin de mieux coordonner les efforts visant à attirer plus de jeunes vers la formation professionnelle, à offrir à ces jeunes davantage de stages en milieu de travail et un meilleur soutien en matière de placement.

**Doit-on modifier les critères d'accès à la formation professionnelle?**

Dans son avis sur la formation professionnelle<sup>19</sup>, le Conseil a indiqué qu'il était souhaitable que les jeunes qui se dirigent en formation professionnelle obtiennent leur diplôme d'études secondaires (DES). Cependant, le Conseil a recommandé qu'on assouplisse la règle d'accès en permettant à un jeune de s'inscrire à des cours de formation professionnelle tout en poursuivant les cours nécessaires à l'obtention du DES. Cela devrait être permis après le premier cycle du secondaire, selon sa nouvelle définition, c'est-à-dire après la troisième secondaire, peu importe l'âge de l'élève. Ce n'est pas l'âge qui importe ici, mais plutôt que la base de la formation générale soit complétée.

<sup>19</sup> La «clé de la formation...», p. 15.

Selon le Conseil, le fait de permettre à un jeune de s'inscrire à des cours de formation professionnelle dès la quatrième secondaire peut attiser son intérêt et sa motivation à poursuivre ses études. Ainsi, le jeune de 3<sup>e</sup> secondaire ne serait plus contraint d'attendre deux années supplémentaires pour commencer à toucher des matières au contenu concret, c'est-à-dire dont le caractère fonctionnel les rend plus signifiantes à ses yeux que d'autres matières aux notions plus abstraites. Les enquêtes menées auprès des décrocheurs et des élèves à risque indiquent clairement que ces jeunes ont une attirance particulière pour les notions à caractère pratique. De plus, on sait que la plupart des jeunes qui abandonnent leurs études le font après la troisième secondaire. Le profil de cours de 4<sup>e</sup> secondaire pourrait donc être un facteur critique influant sur leur décision de rester ou non aux études.

Par ailleurs, le Conseil n'est pas favorable à l'établissement de critères d'accès «à la carte», c'est-à-dire dont les préalables varient d'un programme de formation professionnelle à un autre. Il importe de maintenir les mêmes standards de qualité pour tous, de façon à garantir une formation générale de qualité et à permettre une valorisation accrue de la formation professionnelle.

#### 4.3 «L'évaluation et l'imputabilité de l'école.»

À la question du document ministériel : «Doit-on faire en sorte que l'évaluation et la reddition de comptes s'effectuent sur tous les éléments importants de la vie scolaire?» le Conseil répond par l'affirmative. Il y a, selon le Conseil, trop d'efforts, de projets et de réalisations valables passés sous silence dans le monde de l'éducation. Les indicateurs actuels sont axés exclusivement ou presque sur les performances scolaires des élèves et les performances administratives des écoles et des commissions scolaires. Ces données offrent une vision trop étroite de «l'oeuvre d'éducation» qui s'accomplit dans les milieux. Ce qui doit être évalué aussi, c'est la différence que fait une école dans la vie d'un jeune, entre son entrée et sa sortie de l'école, sur les plans scolaire, personnel et social. Par exemple, quelle est l'ampleur des efforts déployés pour aider les élèves en difficulté et quelle portée ont ces efforts? Quelles ressources et quelles actions a-t-on engagées à l'amélioration de la qualité de vie à l'école? Quel est le degré de satisfaction des élèves?

Outre la performance aux examens et le taux de diplomation, d'autres aspects tout aussi importants influent sur la diversité et la qualité de la formation globale offerte aux jeunes, par exemple, la diversité des activités parascolaires, la qualité de l'encadrement offert aux élèves (taux d'élèves bénéficiant d'un tuteur, nombre d'élèves par professionnel non-enseignant, taux de satisfaction des élèves à l'égard de l'encadrement, de l'enseignement et des activités parascolaires, présence du titulariat et de groupes stables, etc.).

#### Recommandation 17

**Le Conseil recommande à la ministre de l'Éducation de veiller à ce que l'évaluation des commissions scolaires et des écoles tienne compte d'indicateurs sur la qualité de l'encadrement, de l'aide et des activités parascolaires offerts aux élèves.**

Pour répondre à une hypothèse formulée dans le document ministériel, le Conseil ne croit pas qu'on doive exiger de toutes les écoles la production d'un rapport annuel destiné aux parents. Bon nombre d'établissements fournissent déjà, sur une base volontaire, de l'information aux parents. Le ministère de l'Éducation doit inciter les directions d'école à fournir une information régulière et la plus complète possible aux parents sans toutefois inscrire dans la loi l'obligation de produire un tel rapport

annuel. Cette obligation ne viendrait qu'alourdir davantage la liste des tâches administratives que l'école doit déjà assumer. Cette dernière doit plutôt concentrer tous ses efforts à offrir un milieu de vie chaleureux et stimulant pour les jeunes.

## Conclusion

Le Conseil est déçu de constater que le document *«Faire avancer l'école»* propose en catastrophe toute une série de modifications aux curriculums du primaire et du secondaire tout en remettant à plus tard le questionnement fondamental concernant le «profil de sortie». Il aurait été grandement temps que l'on amorce une réflexion profonde et démocratique sur tous les aspects de la scolarité obligatoire. En toute logique, le système scolaire devrait s'appuyer sur un projet et des objectifs de société clairs en matière d'éducation. Ce n'est pas le cas. Cela est d'autant plus décevant que les limites étroites de la consultation actuelle ont été justifiées par la proximité de l'échéance du mandat du gouvernement plutôt qu'en fonction des intérêts supérieurs du Québec en matière d'éducation et de formation. Pour un questionnement de fond, il faudra (encore) repasser.

Au coeur du document ministériel se trouve la proposition de hausser immédiatement les exigences de sanction des études secondaires. On entend fermement relever la barre des exigences, sans pour autant offrir des ressources supplémentaires d'aide et d'encadrement aux élèves de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> secondaire qui connaissent déjà des difficultés et qui devront réussir davantage de cours pour obtenir leur diplôme. Tout au plus, invite-t-on timidement les écoles à mettre en place davantage de tutorat et de titulariat. On ne trouve aucun engagement quant à la hausse des ressources d'aide et d'encadrement, ni de mesures pour éliminer le surpeuplement des classes. Au contraire, le gouvernement impose des coupures de personnel dans le réseau scolaire (Loi 198). Il y a donc tout un fossé entre le discours ministériel truffé de bonnes intentions qu'on trouve dans *«Faire avancer l'école»* et la réalité des milieux éducationnels.

Le Conseil se demande si le prix à payer pour un relèvement immédiat des exigences n'est pas trop lourd. Les conséquences sociales et économiques positives attendues d'un tel relèvement surpasseront-elles les conséquences négatives? Car, bien sûr, il y aura des effets négatifs. On peut certainement prévoir que des milliers de jeunes qui connaissent déjà des difficultés au secondaire abandonneront leurs études, avec toutes les conséquences sociales et économiques à long terme qui s'ensuivront.

Le Conseil aurait été d'accord pour une hausse des exigences en langue maternelle, en langue seconde et en mathématiques, si la ministre l'avait assortie de moyens concrets d'aide supplémentaire destinés aux élèves faibles. Ce n'est pas le cas. Le Conseil réproouve donc le relèvement des exigences tant et aussi longtemps qu'on ne mettra pas tout en oeuvre pour permettre aux jeunes d'y faire face.

Par ailleurs, le Conseil ne voit pas pourquoi les sciences physiques (et non pas les sciences humaines ou la technologie) de 4<sup>e</sup> secondaire deviendraient obligatoires pour la sanction des études. Les élèves reçoivent déjà une formation de base en sciences physiques en 2<sup>e</sup> secondaire. Exiger le cours de 4<sup>e</sup> secondaire pour tous aura pour effet de décourager nombre de jeunes qui manifestent peu d'intérêt ou d'aptitudes dans ce domaine. Pensons à tous les élèves qui ne désirent pas poursuivre leurs études après le secondaire et à ceux qui se dirigent vers les sciences humaines, les lettres ou les arts au cégep. Pourtant, il existe un certain consensus dans le monde de l'éducation sur l'importance de mettre fin à l'hégémonie des sciences de la nature au secondaire. Le Conseil estime qu'il eut été moins grave de s'en tenir à la proposition du *Comité sur les ajustements au curriculum* qui recommandait d'exiger le cours de sciences physiques ou le cours de mathématiques pour la sanction et non les deux.

L'objectif de rendre l'école secondaire plus attrayante et motivante pour l'ensemble des jeunes trouve quelques échos très modestes dans le document *«Faire avancer l'école»*. Les mesures qui sont avancées, comme le tutorat, les groupes stables et le titulariat, n'ont rien de neuf, puisqu'elles étaient déjà inscrites dans le Plan d'action sur la réussite éducative adopté par le gouvernement il y a plus d'un an et demi. En outre, il est malheureux de constater que ces mesures apparaissent comme des intentions timides et non des propositions fermes accompagnées de moyens suffisants pour y donner suite. On ne peut être contre la vertu. Par conséquent, le Conseil, comme à peu près tous les intervenants de l'éducation, appuie les mesures d'aide mentionnées ci-haut. De plus, le Conseil ne peut que donner son aval à deux intentions qui ont déjà fait l'objet de ses recommandations dans le passé. Il s'agit d'accroître l'espace pour les cours à option au second cycle du secondaire et de permettre à un élève de s'inscrire à des cours de formation professionnelle en 4<sup>e</sup> secondaire tout en complétant simultanément sa formation générale.

Le Conseil estime également important que, en plus de la performance des jeunes dans les matières scolaires, l'école reconnaisse par une mention sur leur relevé de notes, leur implication personnelle et sociale dans la vie scolaire. Selon le Conseil, il importe de valoriser et de reconnaître, de façon formelle, les efforts des jeunes qui consacrent généreusement de leur temps pour aider leurs pairs ou travailler à rendre leur école plus vivante et plus attrayante. Le caractère formateur et enrichissant des activités parascolaires doit être reconnu sur le plan de la formation générale des élèves. Cela inciterait un plus grand nombre d'élèves à s'impliquer personnellement afin que leur école devienne un milieu de vie agréable et stimulant : un milieu qui donne à l'élève le goût d'étudier et de persévérer dans ses études.

Au chapitre de l'élaboration du «profil de sortie» des études secondaires, le Conseil souhaite que cette importante tâche ne soit pas réservée aux

experts et aux élites du monde de l'éducation et des affaires. Toute la population, incluant au premier rang les jeunes, doit être conviée à répondre aux questions telle que : quelle formation voulons-nous que les jeunes possèdent au sortir de leurs études secondaires?

En d'autres mots, quels sont les savoir, les savoir-faire et les savoir-être dont ils ont besoin pour exercer à part entière leur rôle de citoyen dans notre société?

Mais, ce faisant, on doit être conscient qu'un tel exercice démocratique nécessitera une remise en question de tous les changements préconisés dans le document «*Faire avancer l'école*». N'aurait-il pas été plus simple de commencer par le commencement? L'importance de l'éducation primaire et secondaire pour l'avenir de notre société ne commande-t-elle pas bien plus qu'une consultation et des ajustements effectués à la sauvette?



## Liste des recommandations

En regard des propositions de modifications au curriculum du secondaire contenues dans le document *«Faire avancer l'école»*, le Conseil permanent de la jeunesse recommande à la ministre de l'Éducation :

### Au chapitre de l'élaboration du «profil de sortie» :

De tenir, dans les plus brefs délais, une vaste consultation auprès de la population concernant les objectifs et les contenus de l'enseignement obligatoire de façon à déboucher sur l'élaboration d'un «profil de sortie» des études secondaires; (recommandation 4A)

De s'assurer que des groupes d'élèves du secondaire, de jeunes diplômés de la formation professionnelle et de collégiens participent à la consultation sur le «profil de sortie» pour y faire connaître leurs opinions et leurs suggestions. (recommandation 4B)

### Au chapitre de la hausse des exigences de sanction :

De ne pas hausser les exigences de sanction des études secondaires avant d'avoir :

- élaboré le «profil de sortie»;
- mis en place de l'aide supplémentaire pour les élèves en difficulté;
- questionné la pertinence et l'efficacité des pratiques actuelles d'évaluation. (recommandation 9)

### Au chapitre de l'amélioration du français écrit :

De promouvoir, auprès des commissions scolaires et des écoles, la correction formative du français écrit dans toutes les matières enseignées au secondaire; (recommandation 1)

De veiller à ce qu'un cours de français correctif soit offert, sur une base volontaire, à tous les élèves qui obtiendront une note faible à l'épreuve diagnostique d'écriture. (recommandation 2)

**Au chapitre de l'accroissement des possibilités d'exploration des élèves du second cycle :**

De dégager 4 unités supplémentaires pour des cours à option en 4<sup>e</sup> secondaire en ramenant le nombre d'unités en sciences physiques et en mathématiques de 6 à 4 dans chacune de ces matières; (recommandation 7)

De compléter l'élagage des cours préalables du collégial afin d'éviter que les jeunes soient obligés de choisir leurs cours optionnels en fonction des préalables exigés par les collèges, ceci dans le but de permettre une véritable exploration à travers les cours à options de 4<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> secondaire. (recommandation 8)

**Au chapitre de l'aide en matière d'information et d'orientation scolaire et professionnelle :**

D'augmenter les ressources professionnelles en matière d'information et d'orientation scolaire et professionnelle dans les écoles secondaires; (recommandation 5A)

De donner une meilleure formation aux enseignants qui offrent le cours d'éducation au choix de carrière. (recommandation 5B)

**Au chapitre de l'assouplissement de l'accès à la formation professionnelle :**

De permettre aux élèves qui veulent s'orienter vers la formation professionnelle de s'inscrire à des cours de formation professionnelle dès la 4<sup>e</sup> secondaire, sans égard à leur âge, tout en complétant leur formation générale en vue de l'obtention du DES; (recommandation 14)

De bonifier le régime actuel d'aide à la pension destiné aux étudiants qui veulent amorcer ou compléter des études en formation professionnelle à l'extérieur de leur région; (recommandation 15)

De veiller à augmenter le nombre de places disponibles en formation professionnelle de façon à éliminer les listes d'attente. (recommandation 16)

**Au chapitre de l'amélioration de la formation générale des élèves :**

De favoriser les échanges interlinguistiques et de permettre les stages d'immersion en anglais langue seconde en prenant soin d'établir des règles d'accès à ces stages, de sorte que les efforts de francisation des nouveaux arrivants ne soient pas entravés; (recommandation 3)

De revoir les objectifs et les contenus des cours obligatoires de mathématiques du second cycle du secondaire afin d'y intégrer certaines notions utiles à l'exercice des responsabilités de citoyen et de travailleur, ceci dans l'optique que le diplôme d'études secondaires est terminal pour le tiers des jeunes; (recommandation 10)

De maintenir obligatoires les cours d'économie familiale, de formation personnelle et sociale et d'éducation au choix de carrière. (recommandation 13)

**Au chapitre de la dynamisation de la vie scolaire et de l'humanisation de l'école :**

De poursuivre, en accord avec le Plan sur la réussite éducative, la promotion du tutorat et du titulariat dans les écoles secondaires, notamment en offrant une préparation adéquate aux enseignants et en encourageant ces derniers à l'exercice de ces types de responsabilités; (recommandation 6)

D'amender l'article 44, 18 du *Régime pédagogique de l'enseignement secondaire* afin que les commissions scolaires attestent, sur le bulletin, la participation significative des élèves qui s'impliquent dans la réalisation de projets ou d'activités de la vie étudiante (conseil étudiant, organisation d'activités culturelles ou sportives, etc.); (recommandation 12)

De veiller à ce que l'évaluation des commissions scolaires et des écoles tienne compte d'indicateurs sur la qualité de l'encadrement, de l'aide et des activités parascolaires offerts aux élèves. (recommandation 17)

**Au chapitre de l'amélioration de l'accès au diplôme pour les élèves ayant des besoins particuliers :**

(recommandation 11)

De donner suite à la recommandation faite en juin 1993 par le *Comité sur les ajustements au curriculum* de la Table nationale de mise en oeuvre du Plan d'action sur la réussite éducative à l'effet que :

*«Des modifications soient apportées au Régime pédagogique de l'enseignement secondaire afin de permettre à la clientèle des élèves de 16 à 18 ans :*

*- qui ne sont plus assujettis à la fréquentation scolaire obligatoire;*

- qui sont en droit de poursuivre leurs études au secteur des jeunes dans les écoles régies par le chapitre 3 et l'article 468 de la Loi sur l'instruction publique;

- qui, après évaluation de leurs apprentissages scolaires, démontrent la capacité de parvenir, avant la fin de la période d'admissibilité, à l'obtention du DES ou du DEP;

- qui viennent chercher des préalables à des études subséquentes, postsecondaires ou autres;

de poursuivre leurs études à temps partiel, et donc de leur accorder une réduction de leur temps de présence obligatoire et d'être exemptés des cours de la grille matière qui ne sont pas requis pour les préalables au DEP ou pour la sanction des études (DES). La commission scolaire et l'établissement d'enseignement privé devront établir eux-mêmes les modalités d'encadrement de leur clientèle des 16-18 ans au regard de l'exemption des cours afin d'éviter que la grande majorité des élèves de la 5<sup>e</sup> secondaire se prévalent de ce droit.»

## **ANNEXE 1**

### **Composition du Conseil permanent de la jeunesse 1992-1993**

#### **Membres**

**Betts, Michael**  
Entrepreneur en biologie et  
en environnement  
Drummondville

**Péloquin, Suzanne**  
Intervenante  
en milieu scolaire  
Québec

**Bir, Anupa**  
Étudiante en administration  
de la santé  
Montréal

**Perreault, Alain**  
Président  
Québec

**Boucher, Guylaine**  
Étudiante en communications  
Saint-Cyrille-de-l'Islet

**Perron, Patrice**  
Consultant en communication  
Montréal

**Chevalier, Diane**  
Psychologue auprès des adolescents  
Saint-Édouard-de-Fabre

**Pilote, Marcia**  
Comédienne et enseignante  
Boucherville

**Duval, Charles**  
Agriculteur  
Saint-Roch-de-L'Achigan

**Simard, Hélène**  
Vice-présidente  
Charlesbourg

**Fleury, Serge**  
Vice-président  
Plessisville

**Vollant, Gloria**  
Rechercheuse  
autochtone  
Québec

**Gagnon, Hélène**  
Étudiante au Barreau  
Montréal

**Grégoire, Marie**  
Consultante en communication  
Le Gardeur

**Siège vacant**

#### **Secrétaire générale**

**Hélène Dufour**